

Pour diffusion immédiate



LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DISCRIMINE LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH-SIDA

*Des organismes de lutte contre le sida et pour les droits humains
demandent à la Commission québécoise des droits de la personne d'enquêter*

4 juin 2004 – La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-sida) et le Réseau juridique canadien VIH/sida, au nom de leur quelque 300 membres, ont déposé une demande officielle à la Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse du Québec pour qu'elle procède à une enquête sur certaines normes d'embauche au service de police de la ville de Montréal et les critères d'admission à l'École nationale de police du Québec.

Les normes de recrutement du service de police de la Ville de Montréal et les critères d'admission à l'École Nationale de police du Québec, organisme public mandataire du gouvernement du Québec, prévoient que la candidature de toute personne séropositive sera rejetée, sans égard à ses aptitudes et compétences pour le poste. Il s'agit, ici encore, d'un énorme pied de nez adressé à tous les Québécois et Québécoises vivant avec le VIH-sida

« Ces normes, complètement injustifiées, sont empreintes d'ignorance. La discrimination qu'elles exercent fait régresser l'éducation sur le VIH au Québec, parmi le grand public, en plus d'intensifier la stigmatisation à l'égard des personnes vivant avec le VIH-sida » déplore Ralf Jürgens directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Comme l'explique Lyse Pineault, directrice générale de la COCQ-sida : « Il existe autant d'états de santé que de personnes vivant avec le VIH-sida. Il est donc totalement inapproprié, en plus d'être illégal, de refuser en bloc toutes les personnes vivant avec le VIH-sida. Un très grand nombre d'entre elles ont d'ailleurs une excellente forme physique et rien ne justifie qu'elles n'aient pas accès au métier de policier si elles possèdent les aptitudes et qualités requises pour le poste. ». De plus, les personnes séropositives qui travaillent pour la police peuvent s'acquitter de leurs tâches de manière sécuritaire, et sans poser de risque pour d'autres individus. S'il y avait réellement des risques, il faudrait soumettre régulièrement *tous* les policiers à des tests du VIH – et le fait d'exclure uniquement les postulants ne fournirait pas la protection voulue.

« Conformément au droit québécois, les critères d'embauche doivent s'appuyer exclusivement sur les aptitudes et qualités requises d'un emploi. Or, dans les faits, les critères d'admission de l'École nationale de police et les normes d'embauche du service de police de la ville de Montréal portent sur des éléments étrangers aux aptitudes et qualités

requis. En effet, le statut sérologique d'un individu n'a pas, en lui-même, d'impact sur la capacité physique et mentale d'un candidat à suivre le programme de formation en patrouille-gendarmerie ou à exercer le métier de policier. Ces normes sont des exemples flagrants de discrimination directe formellement interdite par la *Charte des droits et libertés* et par la très répandue jurisprudence de la Cour Suprême du Canada. Nul n'échappe à ces dispositions, y compris les corps de police » déclare Me Christine Vézina, avocate à la COCQ-sida et chargée du programme sida en milieu de travail.

En 2004, la discrimination à l'endroit des personnes qui vivent avec le VIH/sida demeure répandue, au Canada. Nous ne pouvons pas laisser libre cours à l'injustice. Les conséquences de cette affaire peuvent être très sérieuses pour tous les Québécois et Québécoises qui vivent avec le VIH/sida, et nous espérons vivement que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse procédera à une enquête dès que possible.

- 30 -

Contact médias :

Christine Vézina : (514) 844-2477 (poste 34), christine.vezina@cocqsida.com

Elana Wright : (514) 397- 6828 (poste 259), ewright@aidslaw.ca

La **COCQ-sida** (www.cocqsida.com) regroupe les organismes communautaires québécois impliqués dans la lutte contre le sida en coalition, afin de favoriser l'émergence et le soutien une action concertée. Sa vocation est de susciter, soutenir et consolider l'action communautaire face à la lutte contre le sida sur le territoire québécois. La COCQ-Sida a été créée pour: regrouper les organismes communautaires concernés par le sida, solidariser les gens, unir les démarches, les actions et les ressources impliquées tout en respectant l'autonomie de chacun des groupes-membres.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui appliquent les Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne; respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées; favorisent les efforts de prévention du VIH; favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida; réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne. Nous produisons et favorisons l'accès à une information et une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et à l'échelle internationale.